

Interpellation de Christine Defraigne, Conseiller communal du groupe MR, au Conseil Communal du 21 mai 2012 et relative aux conséquences, pour Liège, de la mise en place d'une carte cannabis à Maastricht

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis le 1^{er} mai 2012, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur aux Pays-Bas. Elle renforce les critères d'accès aux coffee-shops.

En effet, avec l'instauration de la « carte cannabis », l'accès aux coffee-shops est réservé aux seuls résidents des Pays-Bas.

À partir du 1^{er} janvier 2013, la mesure sera étendue à tout le territoire néerlandais.

Pour la Ministre Belge de l'Intérieur, « Cette nouvelle politique des Pays-Bas pourrait avoir des effets secondaires en Belgique, comme l'augmentation des plantations de cannabis, le déplacement des ventes illégales ou l'augmentation du phénomène des rabatteurs sur les autoroutes ».

Monsieur le Bourgmestre,

- ✓ Craignez-vous une hausse du trafic illégal sur le territoire de la Ville ?
- ✓ Avez-vous pris des mesures de précaution face à la nouvelle réglementation en vigueur aux Pays-Bas ?
- ✓ Comment comptez-vous appréhender le problème ?

Je vous remercie.

Christine Defraigne